Obligations • ISR •

Ecofi Credit Short Duration

Ecofi Credit Short Duration est un FCP ISR qui permet de dynamiser sa trésorerie longue par la mise en oeuvre d'arbitrages de dettes privées.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
1 an

Profil du fonds
Obligations **90 %** minimum

Risque*
1 **2** 3 4 5 6 7

Ecofi Credit Short Duration en bref...

- Fonds obligataire investi en instruments financiers de taux libellés euros
- Objectif : réaliser une performance égale à celle de l'€STR + 0,75 %
- Fonds spécialisé dans la mise en oeuvre de stratégies d'arbitrages
- Fonds ISR dont les émetteurs les moins vertueux sont exclus

Investir les obligations d'émetteurs privés

Investir dans les obligations privées permet d'accompagner les entreprises dans leur développement avec un risque encadré.

Le prix de l'obligation est fondé sur la solidité de l'entreprise et sa performance dépend de l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt.

Une gestion active

Ecofi Credit Short Duration est un fonds spécialisé dans la mise en oeuvre de stratégies d'arbitrages sur supports obligataires. Le gérant cherche ainsi à tirer profit des anomalies de valorisation sur les marchés de taux.

Les émetteurs sont sélectionnés suivant une analyse crédit extrêmement rigoureuse, fondée sur l'analyse fondamentale des comptes des sociétés. Les obligations éligibles peuvent ne pas être de qualité « investissement » sous conditions d'être émises par des sociétés pour lesquelles le risque de crédit et de liquidité nous semble correctement rémunéré.

Ce FCP est géré dynamiquement afin de pouvoir profiter à tout moment des opportunités de marché telles que les émissions sur le marché primaire. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPC est géré est comprise entre « -1 » et « 2 »**.

Un univers d'investissement très vaste

Le portefeuille est composé à 90 % au minimum d'instruments financiers de taux libellés en euros (obligations classiques et titres de créances négociables), émis par des entreprises privées ou des États.

Les émetteurs peuvent avoir une notation de crédit inférieure à « BBB - » ou ne faire l'objet d'aucune notation, à hauteur de 25 % maximum du portefeuille ; les investissements non notés sont limités à 10 % de l'actif.

> **L'analyse crédit rigoureuse permet de dynamiser le portefeuille avec des émetteurs moins bien notés de qualité.**



David JOURDAN
Directeur de la gestion crédit

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.
** La sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.
Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : obligations classiques et titres de créances négociables émis par l'État ou par des entreprises du secteur privé

Filtre quantitatif : permet de remarquer les opportunités d'investissement (valorisation, rentabilité, croissance)

Ajustements par la recherche interne d'Ecofi

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **Analyse financière**
- **Analyse fondamentale** des cash-flows de l'entreprise
- **Analyse crédit** pour la sélection des émetteurs

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de la note fondamentale ;
- de l'appréciation du risque de valeur et du risque de marché ;
- de la note PRISME.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1]Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Un fonds qui permet de dynamiser son portefeuille
- Profiter des anomalies de valorisation sur les marchés taux
- Un univers d'investissement large
- Un processus PRISME exigeant

Inconvénients et risques

- Risque de taux, crédit
- Risque de perte en capital, gestion des garanties
- Risque d'arbitrage de crédit et de liquidité
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles
- Risque lié aux titres de créances subordonnés
- Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances négociables libellés en euro
Code ISIN : Part R : FR0007462833 - Part I : FR0014013SM4 - Part SI : FR0014013SN2
Forme juridique : OPCVM - UCITS IV
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France
Valorisateur : Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi
Date de création : 14 décembre 1990
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE
Indice de référence : La gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'€STR.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1
Valeur initiale de la part : Part R : 15 244,90 euros - Division du nominal par 200 le 13 avril 2005 - Part I : 1000 euros - Part SI : 10 000 euros
Frais de gestion : Part R : 0,45% - Part I : 0,35% - Part SI : 0,25%
Commissions de souscription/rachat : Acquises : néant - non acquises : Part R et I : néant - Part SI : 5%

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Informations Clés ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI